

**Note complémentaire aux demandes de dérogation
pour la capture ou l'enlèvement et la perturbation intentionnelle de
spécimens d'espèces animales protégées (Cerfa N°13 616*01) et pour le
transport de spécimens d'espèce animales protégées (Cerfa n° 11 629*02)**

Contexte

La présente note émane de la Ligue de Protection des Oiseaux Délégation Poitou-Charentes au titre du pilotage de la fiche action 6 du PNA Outarde : « Sauvegarder les femelles et leurs nichées ». Elle a été rédigée en lien étroit avec le GODS, le CNRS et Zoodyssée partenaires dans la mise en œuvre de cette action.

Dans ce cadre, une dérogation a déjà été demandée en 2024 et obtenue en 2025 (arrêté portant dérogation à la protection stricte des espèces dans le cadre de la protection de nichées d'Outarde canepetière signé le 30 juillet 2025). L'arrêté permet le prélèvement maximal de 150 œufs par an sur la population d'outarde du Centre-Ouest de la France jusqu'au 31 décembre 2029 (cf. pj).

L'objet de cette note est d'informer d'une modification du mode opératoire présenté dans le document de demande de dérogation (cf. pj) qui a permis l'obtention de cet arrêté. Le prélèvement maximal de 150 œufs par an n'est pas modifié.

Un changement de mode opératoire

Le précédent mode opératoire (notée stratégie 1 ci-après) consistait à prélever tous les œufs en les remplaçant par des faux œufs pour que la femelle reste au nid. Puis, juste avant l'éclosion, deux œufs étaient remis sous la femelle tandis que le ou les autres étaient conservés à l'élevage conservatoire où les poussins étaient ensuite élevés puis relâchés en fin d'été.

Le mode opératoire proposé ici (notée stratégie 2 ci-après) consiste à prélever, dans les premiers jours qui suivent le début d'incubation, l'intégralité de la première ponte de la femelle, sans la remplacer par de faux œufs. Les œufs seront donc destinés en intégralité à l'élevage conservatoire, puis les poussins élevés seront relâchés en fin d'été.

Cela signifie que la femelle va abandonner le nid et réaliser une ponte de remplacement. Cette ponte sera ensuite protégée vis à vis des travaux agricoles (retard de fauche localisé via un contrat de mesure d'urgence si nécessaire) et contre le risque de prédation des œufs (clôture électrique et/ou remplacement par des faux œufs puis remise des vrais œufs avant éclosion).

Les raisons qui motivent ce changement de mode opératoire sont présentées ci-dessous.

Pour une meilleure efficacité

L'évaluation à mi-parcours du PNA réalisée en 2025 a pointé la nécessité d'améliorer l'efficacité des actions visant la protection et le renforcement des populations d'outarde. En effet, le nombre de femelles reproductrices de la population du Centre-Ouest reste très faible : environ 200 femelles pour 400 mâles chanteurs. Cela représente un déficit de femelles considérable. Ce biais de sex-ratio et le déficit de poussins qui en résulte ne permet pas la progression du nombre d'individus malgré toutes les actions mises en place lors de la première moitié du PNA3 (MAE, recherche et protection des nids, élevage conservatoire...).

Actuellement, l'objectif (PNA) d'augmentation de productivité, nombre de poussins produit chaque année, repose sur trois actions : i) la reproduction en captivité à partir du stock captif, ii) l'incubation d'œufs issus de nature (prélèvement partiel des pontes, cf. stratégie 1) puis le relâcher de ces poussins, et iii) la protection, in natura, des nids à l'aide des contrats d'urgence (retard de fauche localisé autour des nids).

Le nombre de poussins lâchés, issus des deux premières actions, reste cependant trop modeste : en moyenne 35 outardes par an, soit environ 30% du nombre total estimé de poussins produits dans la population du Centre-Ouest (120/an). Ces dernières années, une part croissante de poussins sont issus d'œufs prélevés en nature grâce à un nombre croissant de femelles suivies par GPS.

Les analyses réalisées par le CEBC et le GODS ont montré que le taux de survie à un an des poussins relâchés augmentait avec la précocité des lâchers et était plus élevé pour des poussins issus d'œufs prélevés en nature que pour des poussins issus de la reproduction en captivité. Mais le taux de survie moyen reste faible puisqu'on estime que moins de 20% des individus lâchés sont encore en vie au démarrage de la saison de reproduction suivant le lâcher.

Ainsi, si on considère que la moitié des individus lâchés sont des femelles cela signifie une augmentation de 3 à 4 femelles pour l'année suivante. Un gain plutôt marginal.

Les actions de recherche (drone avec caméra thermique et GPS) et protection des nids (protection contre les travaux agricoles et contre le risque de prédation des œufs) ont permis de protéger chaque année une poignée de femelles et poussins. Mais là encore, l'impact global reste faible puisqu'il concerne à peine plus de 5% des nids. En moyenne, 4 femelles au nid sont protégées du risque de fauche par an et une dizaine de nids sont protégés de la prédation.

Quel objectif et bénéfices attendus ?

Notre objectif est de doubler la productivité de la population d'outarde du Centre-Ouest.

Cela permettra de faire progresser plus efficacement le nombre de femelles reproductrices et la population.

Le bénéfice espéré est fort, avec une productivité attendue de 3 à 4 poussins par femelle équipée de GPS sous la stratégie 2 (en moyenne un peu moins de 3 poussins à l'envol via les œufs incubés à l'élevage et un peu moins de 1 poussin à l'envol en nature), contre environ 2 poussins avec la stratégie 1 et moins de 1 poussin par femelle en condition naturelle.

En maximisant la production de poussins issus des premières pontes réalisées en nature, nous attendons un doublement de la survie des poussins lâchés en cohérence avec les résultats des analyses du CEBC et du GODS précédemment cités.

Ainsi avec 35 femelles équipées (soit environ 17,5% de la population du Centre-Ouest estimée à 200 femelles) on peut espérer une production de 120 jeunes, soit un doublement de la productivité actuelle. Si on considère que 50% des jeunes produits sont des femelles et un taux de survie de 40% à la première année on peut attendre un renforcement de 24 femelles sur la saison de reproduction suivante. Au bout de 4 ans, cela permettrait une augmentation d'au moins 50% du nombre de femelles sauvages qui se reproduisent sur le Centre-Ouest.

Quels risques ?

Cette nouvelle stratégie a pour conséquence de faire passer, pour les femelles concernées, le taux d'échec à l'éclosion, pour la première ponte, de 30% à 100%. Sa mise en œuvre induit des risques qui se doivent d'être mentionnés, pris en compte et évalués :

1) Le premier risque est que les femelles ne fassent pas de ponte de remplacement

Les informations dont nous disposons suggèrent que ce risque est très limité.

Il arrive que malgré la stratégie 1, les faux œufs soient prédatés ou le nid abandonné, malgré toutes les précautions mise en œuvre. Grâce aux GPS, nous avons constaté que la totalité des femelles qui ont échoué sur œufs lors de leur première ponte ont réalisé une ponte de remplacement par la suite. En effet, depuis 2021, sur 17 femelles équipées de GPS, ayant produit 58 pontes suivies, 17 cas d'échec lors de la première ponte ont été observés. Dans 15 de ces 17 cas, une ponte de remplacement a été effectuée, généralement sous 10 jours. Dans un cas, mais la ponte était tardive (12 juin) et il s'agissait d'une femelle d'un an (chez les outardes, les femelles d'un an ne nichent pas systématiquement) il n'y a pas eu de remplacement. Enfin dans un autre cas, nous n'avons pas la certitude d'une deuxième ponte.

Après un échec au stade œuf sur une première ponte, le pourcentage de ponte de remplacement est donc de 90 %. Il est de 95% si on décide de ne pas prélever la première ponte si elle est tardive (postérieure au 10 juin).

2) Un deuxième risque pourrait être que l'on favorise certains génotypes en augmentant la productivité de certaines femelles.

Pour limiter ce risque nous visons la capture de femelles sauvages plutôt que d'équiper les femelles lâchées qui sont les descendants de femelles déjà équipées. En capturant et équipant des femelles sauvages sur différents territoires cela réduit le risque d'équiper des femelles apparentées. Ces captures sont aléatoires, elles dépendent avant tout des occasions et fenêtres météorologiques.

Par ailleurs, le programme GENOUT initié en 2025 va permettre d'avoir un suivi de la diversité génétique au sein de la population du Centre-Ouest à partir de plumes de mues récoltées sur différents sites de rassemblements du Centre-Ouest.

3) Un troisième risque serait la dispersion systématique des femelles à grande distance du fait de l'échec de reproduction

Chez certaines espèces, un échec de reproduction entraîne une dispersion adulte importante. Sur la base des données actuellement en notre possession, ce n'est pas le cas, en tous cas de manière systématique. Certaines femelles équipées de GPS ont effectué leur ponte de remplacement dans la même parcelle, une parcelle voisine (à moins de 500m), parfois un peu plus loin (1km). Dans un cas, la femelle a changé de ZPS, mais n'a pas re-pondu (ce n'était pas une première ponte). Le risque apparaît donc limité, et fait partie des paramètres qui seront scrutés de près (cf. ci-dessous).

4) Risque que les femelles dépensent trop d'énergie à effectuer 2 pontes au détriment de leur survie.

Les taux de survies des femelles équipées faisant l'objet de la stratégie 2 seront suivis et comparé aux taux de survie des autres femelles.

En nature, les suivis GPS des dernières années, ont montré que certaines femelles pouvaient réaliser 2 à 3 pontes de remplacements en cas d'échecs rapides de leurs premières tentatives.

Dans le cadre de la stratégie 2, la protection de la seconde ponte contribue à réduire le risque d'échec de cette seconde ponte.

Quels retours d'expériences ?

Cette technique dite du "double clutching" a été mise au point par les Néo-Zélandais sur des passereaux dans les années 1970, et utilisée sur de nombreuses espèces depuis (perroquets, rapaces). Cette stratégie est par exemple utilisée sur les Courlis cendré en Pologne, Irlande, Angleterre et Lituanie et elle a permis de doubler les effectifs nicheurs en quelques années.

Cependant, l'Outarde canepetière a un mode de reproduction bien différent et il est nécessaire d'évaluer l'impact de cette nouvelle méthode sur la population.

Un suivi fin afin d'évaluer le bénéfice/risque de cette stratégie

Cette stratégie sera mise en œuvre uniquement sur des femelles équipées de GPS dans un premier temps, ce qui permet :

- 1/ de s'assurer qu'il s'agit bien d'une première ponte
- 2/ d'avoir un suivi fin du comportement et de la reproduction de cette femelle après la mise en échec.

Dans les paramètres étudiés nous observerons si la femelle pond pour sa ponte de remplacement localement (dans les 2km autour du premier nid) ou si elle disperse fortement. Nous mesurerons les œufs et le succès reproducteur de ces pontes de remplacement, afin de pouvoir obtenir un bilan complet de la stratégie 2 comparée à la stratégie 1. En effet, une partie des femelles équipées de GPS resteront sous la Stratégie 1, pour comparaison sur les paramètres suivis.

Une mise en œuvre progressive

Dans une démarche d'expérimentation, et afin d'affiner l'évaluation des bénéfices et des risques, nous prévoyons, pour cette première année, de prélever un maximum de 12 premières pontes et de ne pas prélever après le 10 juin. Les résultats obtenus permettront de décider ou non d'étendre cette stratégie à 35 femelles dès 2027.

Pour cette première année, cette stratégie sera déployée sur le Poitou-Charentes en lien avec le centre d'élevage conservatoire de Zoodyssée qui ces dernières années a déjà incubé plus de 150 œufs sauvages féconds pour 87 éclosions à l'élevage et 53 poussins remis sous la mère en nature. Parmi les 87 poussins nés à l'élevage, 24 ont été intégrés au cheptel reproducteur et 42 ont été relâchés. Ainsi, le taux d'éclosion des œufs sauvages fécondés à l'élevage est de 93% et le taux d'envol des poussins issus d'œufs sauvages nés à l'élevage est de 76%.

En Région Centre Val de Loire, c'est le centre de soin de Beauval Nature qui participera à l'incubation d'œufs issus de nature. Ce centre n'a pas encore eu l'occasion d'incuber des œufs issus de nature puisque, dans cette Région, la première autorisation de prélèvement d'œufs d'outarde a été délivrée en juillet 2025. L'année 2026 constituera donc la première année de mise en œuvre de la stratégie 1 sur ce territoire. Si les résultats sont bons avec un bon taux de « transformation » d'œufs prélevés en poussins à l'envol pouvant être relâchés alors la stratégie 2 pourra également être déployée l'année suivante en Centre-Val-de-Loire.